



EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01M_URB-DE

SEANCE DU 17 septembre 2015

L'an deux mille quinze le 17 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean SARASOLA, Maire.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	15 Dont 4 procurations	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0
Date de la convocation		
11 septembre 2015		
Date affichage convocation		
11 septembre 2015		

Présents : MM. H. SCHMITT, M. CAMALOT, F. JAUBERT BATAILLE

Adjoints

P. FAUTOUS, V. GOUT, S. LANNE, MJ LOUSTAU,
JM MOREL, R. PETUYA, M. RABY.

Absent(s) excusés : E. DUBREUIL proc J. SARASOLA

A. ROCHET proc S. LANNE

M. GARCIA, proc H. SCHMITT

Y. ARROUGÉ proc P. FAUTOUS

FIXATION DU TAUX TAXE D'AMENAGEMENT

Suite à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012 et notamment la création de la taxe d'aménagement destinée à financer les équipements publics engendrés par l'urbanisation, la Commune a, par délibération en date du 17 novembre 2011, fixé la taxe d'aménagement au taux de 1% sur l'ensemble du territoire.

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour augmenter cette taxe, le taux pouvant aller jusqu'à 5 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1.50 %, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette taxe ne sera pas applicable aux abris de jardin de moins de 20 m², dans le respect de la délibération en date du 30 juin 2014.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Jean SARASOLA

REÇU

le 21 SEP. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE